Au fil des Jours

A.F.J. est le bulletin interne d'informations de la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR

8 novembre 2026 N° 227



© Olga Fil de Pixabay

Sommaire

Communiqué de presse de la CFR - 24 septembre 2
Communiqué de presse de la CFR - 29 octobre 3
Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge 4
FNAR et CFR à propos du PLFSS 5
Courrier des Retraités bientôt numérique 5
Partenariats 6
Souvenons-nous 8

19 avenue Niel - Paris 75017
www.fnar.info

FNAR

Tél. : 01 40 58 15 00
contact@fnar.info

CFR Confédération Française des Retraités

Paris, le 24 septembre 2026

Communiqué de presse n°157

Les retraités en appellent aux Parlementaires.

Ainsi que l'a annoncé le Premier Ministre, les projets de Loi de finances et de Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2027 devraient viser tout particulièrement les retraités, avec l'abaissement à 3 000 € du plafond de l'abattement fiscal de 10% et une sous-indexation des pensions comprises entre 1.260 € et 2.034 €, les pensions supérieures à ce montant étant gelées.

La Confédération Française des Retraités s'indigne de ces dispositions qui font des retraités une population ciblée, appelée plus que d'autres à contribuer au redressement des comptes publics.

La CFR est bien consciente des difficultés que rencontre notre pays dont la dette et les déficits publics pénalisent sa compétitivité, mais affirme qu'en aucun cas ces difficultés ne sont imputables aux retraités qui estiment avoir normalement mérité par leur travail et leurs cotisations les pensions qui leur sont dues selon les dispositifs et règles en vigueur.

En aucun cas ils ne constituent une catégorie de privilégiés.

La CFR espère donc que le Parlement, lors des débats sur ces deux projets de Loi, saura revenir sur ces mesures discriminatoires que rien ne justifie.

La CFR et les retraités seront particulièrement attentifs aux positions que prendront les uns et les autres.

À propos : La CFR, est une associations régie par la loi de 1901, fondée en 2000, a pour objectif de mieux faire entendre la voix des retraités et des personnes âgées auprès des gouvernants et des institutions françaises sur plusieurs sujets tels la représentation des retraités et personnes âgées, les systèmes de retraite, les systèmes de santé, la perte d'autonomie et les conditions de vie des personnes âgées.

CFR Confédération Française des Retraités

L'épargne des retraités, prétexte commode à une nouvelle cure d'austérité

Un article paru dans Challenges nous explique que cibler l'épargne des retraités est le bon choix pour réduire la dette car ils épargneraient trop !

C'est méconnaître les raisons qui conduisent les retraités à épargner. Les retraités n'épargnent pas pour le plaisir d'épargner. Leur épargne leur permet d'aider financièrement enfants et petits-enfants.

Leur épargne répond à leur inquiétude de l'avenir car ils savent notamment que leur retraite ne serait pas suffisante pour faire face au coût de l'hébergement dans un EHPAD.

Et cette épargne n'est pas stérile car elle s'investit dans l'économie de la nation.

Pour ne prendre que l'argent des comptes du Livret A, est-il nécessaire de rappeler que la Caisse des dépôts et consignations le centralise pour servir à financer le logement social et la politique de la ville ?

Alors, plutôt que de s'attaquer à une épargne nécessaire à tous ne devrait-on pas rechercher des économies à faire à tous les étages de notre mille-feuille administratif ?

A Paris, le 29 octobre 2026

Pierre Erbs, Président, Confédération Française des Retraités (CFR)

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités : Association Nationale des Retraités – Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités – Générations Mouvement Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB – Union Française des Retraités.

Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

Conseil de l'Âge
Séance du 15 octobre 2026

Après un tour d'actualité, le Conseil de l'Âge a poursuivi ses auditions sur le thème de l'évaluation prospective des besoins des personnes âgées vulnérables.

Actualité et informations générales

- L'avis rendu par le Conseil de l'âge sur le PLFSS a fait l'objet d'échanges constructifs avec les destinataires notamment les cabinets ministériels. En effet, bien que défavorable au projet de Loi, cet avis est étayé et assorti de nombreux commentaires. L'avis est disponible sur le site du HCFEA. La FNAR et la CFR ont contribué à son élaboration, leur avis conjoint est publié dans l'annexe.

- Plusieurs manifestations concernant les personnes âgées sont signalées : la semaine bleue (du 5 au 11 octobre) qui a vu de nombreuses initiatives, le centenaire des CCAS au cours duquel lors de son intervention, M VILLEROY de GALHAU a évoqué une situation de « gérontocratie budgétaire » pour la France (!), la semaine des solidarités organisée par l'UNIOPSS du 12 au 17 octobre, la mobilisation nationale annuelle « les vieux méritent mieux » le 14 octobre et enfin, le colloque du Conseil d'Orientation des Retraites, le 30 novembre, avec pour thème « l'équité intergénérationnelle ».
 Il est souligné et déploré que la question des retraites écrase bien souvent, dans l'actualité, celle de l'accompagnement du grand âge.

- Un texte a récemment été pris permettant de modifier par décret des dispositions prises par la Loi et concernant notamment le Conseil de l'Âge. Cette mesure, laquelle semble s'inscrire dans la mission « Etat Efficace » mise en place par le 1er Ministre, concerne plusieurs organisations et invite à réfléchir à ce qui pourrait être amélioré au titre des missions et de la structuration des entités concernées et notamment les Hauts Conseils. Pour prendre effet avant la fin de la mandature, d'éventuelles dispositions devront, le cas échéant, être connues en tout début d'année à venir.

Prospective des besoins des personnes âgées vulnérables

La séance a été consacrée à la cartographie des données en matière de grand âge.

Il a été observé que la capacité prospective fait défaut en lien avec le manque de lieu de partage et d'échanges sur les données disponibles. Les moyens dévolus à la prospective restent modestes au regard des risques. La multiplicité des acteurs contribue aux difficultés d'échanges.

Une projection, à l'horizon 2035 et 2050 des dépenses d'aide à l'autonomie des personnes âgées, réalisée par le HCSP (Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan) met en évidence le risque important de soutenabilité budgétaire.

Marie-Christine CHAMBE

CCAS = Centre Communal d'Action Sociale
UNIOPSS = Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

Projet de Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2027

Le Haut Conseil de l'Âge a rendu un avis négatif sur le Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale. La FNAR et la CFR avaient formulé leur point de vue.

Le point de vue de la FNAR et de la CFR sur le PLFSS est défavorable.

Sur l'autonomie le secteur reste sous-financé ce qui conduit à des insuffisances de soins et à une augmentation des restes à charge pour les personnes en perte d'autonomie à domicile ou en établissement

L'article 13 prévoit une affectation directe de 300 millions d'euros de CSG aux départements sans aucun contrôle de l'utilisation. Cette disposition prive la CNSA de son pouvoir de pilotage : l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance en EHPAD alors que le dispositif a reçu des évaluations positives et devrait être généralisé.

CNSA = Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Enfin le PLFSS ne prévoit aucune mesure de consolidation du secteur du domicile qui connait de graves difficultés structurelles.

S'agissant de la santé il est prévu de prolonger la taxe « exceptionnelle » de 2.05 % à la charge des organismes complémentaires, ce qui entraîne des augmentations tarifaires pénalisantes pour les retraités.

Enfin en matière de retraite une désindexation est rendue possible et le PLF prévoit de baisser le plafond de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions.

Sylvain DENIS

NB : Marie-Christine CHAMBE représente la FNAR au Haut Conseil de l'Âge ; Sylvain DENIS représente la CFR au Haut Conseil de l'Âge

Le Courrier des Retraités bientôt numérique

Au 1er janvier 2027, l'abonnement classique au CDR papier donnera aux abonnés la possibilité de recevoir la nouvelle version numérique. Il leur suffira de donner leur adresse mail pour la recevoir gratuitement, sans frais supplémentaires. Cela signifie donc que pour le même prix d'abonnement, il sera possible de recevoir le CDR papier et le CDR numérique.

Cette version, en lecture seule, ne pourra être ni téléchargée, ni stockée, ni transmissible. L'année suivante, le choix entre ces deux versions (papier ou numérique) pourra être fait.

Françoise MOREUX



F. MOREUX, Responsable des Partenariats à la FNAR
partenariat@fnar.info

CROCODILE RESTAURANT & BUFFET

Réf VP-11 Onglet Avantages-adhérents

Le nouveau partenariat de la FNAR avec les Restaurants CROCODILE permet aux adhérents des associations membres de la FNAR de bénéficier d'une réduction de 10 % sur les tarifs publics.
Restaurants CROCODILE est une chaîne de restaurants proposant une cuisine traditionnelle, généreuse et variée, mêlant plats à la carte, service à table, avec un buffet d'entrées et de desserts à volonté, dans une ambiance familiale et chaleureuse.

NOS PARTENAIRES S'ADRESSENT A VOUS DIRECTEMENT

Odalys VACANCES

Réf VS-02 Onglet Avantages-adhérents

Votre remise partenaire passe à -20 % jusqu'au 18 novembre !
Pourquoi ne pas en profiter pour partir plusieurs fois ?
Laissez-vous porter par les couleurs éclatantes de l'automne, puis découvrez toute la féerie de l'hiver à travers les marchés de Noël alsaciens et les illuminations emblématiques de la Fête des Lumières de Lyon.
BONUS : votre remise est cumulable avec les promotions en cours !

azureva Vacances en terre de partage

Réf VS-01 Onglet Avantages-adhérents

Zoom sur Bussang : Cet hiver, prenez un grand bol d'air !

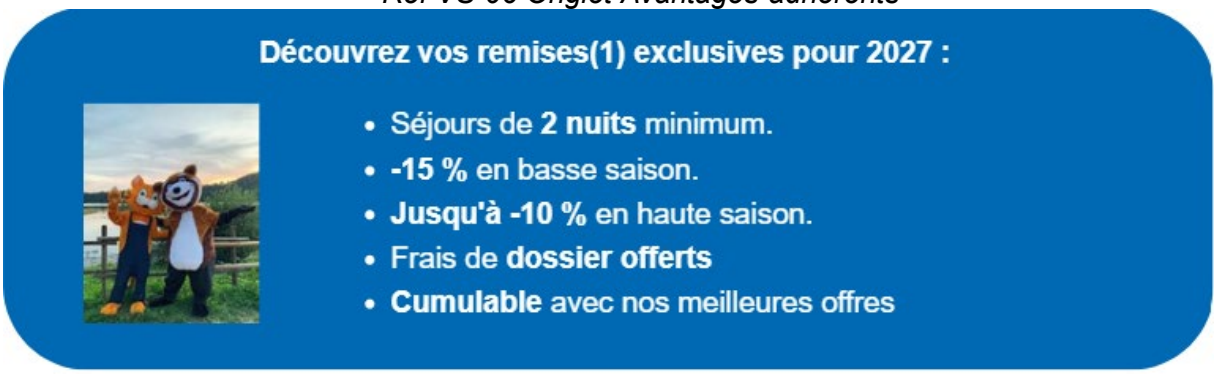
Au cœur des Vosges, découvrez notre village vacances Azureva de Bussang ★★★, à 1 000 m d'altitude.
Profitez d'un séjour ressourçant entre paysages enneigés, balades en pleine nature et découvertes des trésors alsaciens.
Le + : une piscine couverte et chauffée, idéale pour se détendre après une journée au grand air !

Votre avantage partenaire : -10 % sur votre séjour, directement appliqués lors de votre réservation.
Réservez dès maintenant : https : //azureva. s. gy/FNAR
Besoin d'aide ? Contactez-nous au 04 84 311 311 (prix d'un appel local)

Réf VS-09 Onglet Avantages-adhérents

Pendant vos vacances d'hiver 2026-2027, des services complémentaires rendront vos vacances faciles : lits faits à l'arrivée, ménage final, animal, parking couvert, matériels de skis, skipass et cours de ski.
Lien : Vacances faciles H26-27.pdf

Réf VS-06 Onglet Avantages-adhérents



Réf SA-01 Onglet Avantages-adhérents

La Sacem, ce n'est pas qu'à Paris

Des scènes des grandes villes aux places de village, la Sacem sait que le cœur du pays bat aussi dans ses campagnes.
Implantée sur tout le territoire hexagonal et ultramarin, avec plus de 500 collaborateurs dans 60 délégations régionales, elle est aussi directement présente au Luxembourg, au Liban, à Monaco et en Polynésie. Le répertoire de la Sacem est aussi représenté et protégé dans les villes et régions du monde entier, grâce à ses accords avec près de 200 sociétés d'auteurs à l'international.
Si la musique fait vibrer les stades, elle anime aussi les kermesses et les places publiques. En 2024, 63 % des concerts soutenus par la Sacem ont eu lieu dans des communes de moins de 3 500 habitants. Le répertoire de la Sacem est utilisé chaque année à 320 000 reprises pour

des usages ponctuels, principalement par des mairies et associations, et par plus de 450 000 établissements : du bistrot de village branché sur la radio locale au salon de coiffure, du club électro au restaurateur qui cuisine en chansons.
Et quand un établissement, un organisateur d'événement, un élu ou un journaliste s'adresse à la Sacem, ce n'est pas à Paris qu'on lui répond, mais dans sa région, sa ville ou son village. Partout en France, les délégués et les équipes de la Sacem connaissent les réalités locales et sont en lien direct avec l'ensemble des interlocuteurs qui font vivre la musique au quotidien. Une question, une démarche ? Retrouvez les coordonnées et adresses e-mail de la délégation Sacem la plus proche de chez vous sur notre carte interactive.

SOUVENONS-NOUS

Veuillez nous excuser pour avoir différé cette triste nouvelle : Mme Eveyne VERPILLIER nous informe du décès de **Jean-Claude BEAUCOURT**, survenu le 7 août 2026. Il était ancien admnistrateur et responsable de la Commission Sociale d'INITIATIV'Retraite (départements Champagne-Ardennes et Marne). Jean-Claude venait d'avoir 78 ans et avait eu très récemment des soucis de santé, peut-être aggravés par les chaleurs de l'été. Les funérailles se sont tenues le 14 août à Reims.

Outre ses engagements au sein d'INITIATIV'Retraite, Jean-Claude avait rejoint la Commission Développement (COMDEV) de la FNAR fin 2020 et il était devenu le Délégué Régional pour représenter notre fédération en Champagne-Ardennes. Basé à Reims, il était toujours investi en qualité de bénévole. Il était membre du CDCA 51. Ses engagements au sein d'INITIATIV'Retraite l'ont souvent empêché de participer aux réunions de la COMDEV, mais il n'en restait pas moins intervenant et apportait sa contribution aux actions du groupe de Délégués Régionaux (DR) ; il partageait sincèrement les valeurs de notre fédération et contribuait pleinement au développement du Réseau des DR de la FNAR. Il participait régulièrement aux foires de Chalons en Champagne pour faire connaître les actions menées afin d'aider les retraités et les personnes en perte d'autonomie de sa région.

Nous remercions très sincèrement nos deux DR qui nous ont quittés récemment : Jean-Claude DUMONT et Jean-Claude BEAUCOURT, pour leur collaboration au sein de notre Commission Développement.

Qu'ils reposent maintenant en paix ! Nous ne les oublierons pas.

Michel MARTIN



©GoranM de Pixabay

INFORMATION À TOUS LES DESTINATAIRES DE L'AFJ :

Vous êtes destinataires de l'AFJ, newsletter mensuelle de la FNAR. Ce document n'est pas confidentiel et nous vous prions de le diffuser largement autour de vous.

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, n'hésitez pas à diffuser très largement cette publication et à recueillir toute adhésion qui renforcera nos actions dans la défense des retraités, de leurs intérêts moraux et matériels de notre corps social.
Afin de ne pas interrompre la réception de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse courriel !



©.FikretK de Pixabay

Abonnez-vous au

Courrier des Retraités



- **5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR**
- **10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel**

Contact : FNAR 19 avenue Niel - 75017 PARIS

Prochaine parution
le 8 décembre 2026